

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la REUNION du
CONSEIL MUNICIPAL**

du 23 SEPTEMBRE 2015 à 20 h 30

Présents : M. Albert LARROUSSET, Maire ; Mme Marie-Pierre BURRE-CASSOU, M. Patxi PLAA, Mme Nicole DIRASSAR, Adjoint ; Mme Marthe AUZI, MM. Jean CHOIGNARD, Jean-Claude JOUBERT, Mmes Marie AIBAR, Patricia MARCHAL-HARISPE, Françoise ETCHAVE, Capucine DECREME, conseillers municipaux.

Absents : MM. Gilles SEBE, Bernard PONCINI, Richard BRINI (a donné procuration à Mme F. ETCHAVE), Julien HIRTZ (a donné procuration à M. J. CHOIGNARD)

Secrétaire de séance : Mme Capucine DECREME

Le compte-rendu de la séance précédente n'appelle pas d'observation ; il est adopté à l'unanimité des membres présents.

1- APPROBATION de l'AGENDA d'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad'AP)

Le Maire expose que dans le cadre de la réalisation de son agenda d'accessibilité programmée, la commune de GUETHARY, a procédé à l'état des lieux de l'ensemble de tous les bâtiments recevant du public ainsi que toutes ses installations ouvertes au public qui n'étaient pas conformes aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014. C'est ainsi que la commune a recensé 14 bâtiments dont 6 du 1^{er} groupe et 3 installations ouvertes au public.

Le montant des travaux de mise en accessibilité s'élève à 432 750 € TTC. La commune a décidé de solliciter un Agenda d'Accessibilité Programmée sur 6 ans.

2 – APPROBATION du PROJET ENFOUISSEMENT RESEAUX BT sur RD810

Le Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques a procédé à l'étude des travaux d'enfouissement des gaines BT sur 2 traversées sur la RD810. Le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Électrification Rurale «article 8 (Bayonne) 2015».

Le Conseil Municipal approuve le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

| | |
|---|--------------------|
| • montant des travaux TTC | 37 802,09 € |
| • assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus | 3 780,20 € |
| • actes notariés | 300,00 € |
| • frais de gestion du S.D.E.P.A. | <u>1 575,09 €</u> |
| Total | 43 457,38 € |

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

| | |
|--|--------------------|
| • participation concessionnaire | 13 980,76 € |
| • participation du Syndicat | 13 980,76 € |
| • T.V.A. préfinancée par le S.D.E.P.A. | 6 930,38 € |
| • participation de la commune à financer sur emprunt du Syndicat | 6 990,39 € |
| • participation de la commune aux frais de gestion | <u>1 575,09 €</u> |
| Total | 43 457,38 € |

3 – DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux modifications budgétaires suivantes, en dépenses de fonctionnement :

| | |
|---|------------|
| Compte 678 (<i>Autres charges exceptionnelles</i>) :..... | + 580,30 € |
| Compte 7398 (<i>Reversements TATS</i>)..... | + 3,64 € |
| Compte 022 (<i>Dépenses imprévues</i>) | - 583,94 € |

4 – APPROBATION FONDS de DOTATION du MUSEE

Le Maire indique à l'assemblée que l'association des Amis du Musée a mis en place une souscription publique pour aider au financement des travaux d'aménagement de salles du musée destinées à mettre en valeur le patrimoine et les traditions du village. L'association a remis un chèque de 8 000 €.

Le conseil municipal accepte cette donation qui sera affectée en section d'investissement du budget pour financer les travaux du musée et remercie l'association des Amis du Musée.

5 – DON d'une ŒUVRE à la COMMUNE

M. Dominique ANDRE, sculpteur, a fait don d'une œuvre installée au parc municipal. Le Conseil Municipal accepte le don fait à la commune, charge le Maire de procéder à son inscription à l'inventaire communal et remercie le généreux donateur.

INFORMATIONS du MAIRE

Décisions prises par le Maire en application des article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Fourniture et livraison de repas à l'école primaire « Uhandera »
SARL SUHARI pour un montant de 2,92 € HT repas enfant, le 17/08/2015

Aménagement des trottoirs avenue Getaria
SA COLAS SUD-OUEST pour un montant de 195 990,60 € HT le 22/09/2015

Présentation du rapport annuel d'activité du Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques

Ce document reprend les différents aspects de l'activité du SDEPA en tant qu'autorité concédante du service public de distribution de l'électricité et du gaz mais également au titre de la maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelables et de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de production d'eau potable

Le Syndicat Mixte de l'Usine de la Nive nous a adressé son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de production d'eau potable pour l'année 2014. Pour Guéthary 147 880 m³ d'eau ont été vendus soit une évolution à la baisse de 1,5 % par rapport à 2013.

Présentation du diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial

La Sté GEOCIAM a élaboré le profil climat de l'agglomération Sud Pays Basque. Ce profil doit permettre d'identifier les enjeux propres au territoire et au fonctionnement de la collectivité avant d'engager le processus de co-construction d'actions d'atténuation et d'adaptation.

Qualité de l'air en Aquitaine

L'AIRAQ publie la 1^{ère} enquête d'opinion sur la qualité de l'air en Aquitaine. Cette étude vise à mieux connaître les niveaux de préoccupation et de connaissance des aquitains, leurs attentes et implications en faveur de l'air.

Recours Tribunal Administratif

Le Maire indique que deux recours pour excès de pouvoir ont été déposés au Tribunal Administratif, l'un par M. MIREMONT-DIHARCE pour l'annulation du certificat d'urbanisme négatif, l'autre par MM. ANIDO et USANDIZAGA contre le refus de permis de construire pour la réparation d'un restaurant suite à sa destruction par une tempête.

Vu pour être affiché conformément aux dispositions de l'article L 121-7 du Code des Communes.

Guéthary le 25 septembre 2015

Le Maire,